

N° 24-394

ARRETE TEMPORAIRE

Le 21 Août 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

VOIRIE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

**MANIFESTATIONS : FETE DE L'HUMANITE
du 13 au 15 SEPTEMBRE 2024**

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13 et l'article R 411-8, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal et notamment le R.610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1er – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°20-575 en date du 20 novembre 2020, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice du Centre Techniques Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter le déroulement **de la Fête de l'Humanité qui se déroulera du 13 au 15 Septembre 2024 sur l'ancienne base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge,**

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** du **Jeudi 12 Septembre à 8h00 au Lundi 16 Septembre 2024 à 8h00** :

- **AVENUE VALVERT (RD117)**
- **AVENUE DU HUREPOIX**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Président de **CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**,
Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service Voirie de **CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**,
Service Transports de **CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**,
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des B
Le 21 Août 2024

Pour le Maire,
Corinne MICHEL,
Directrice du Centre Technique Municipal

